

ALÉA RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Retrait et gonflement d'argile

- Aléa Fort
- Aléa Moyen
- Aléa Faible
- Zone a priori non argileuse
- Zones bâties

Le phénomène

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (lors de périodes humides) et des tassements (lors de périodes sèches).

Cet aléa, lent et de faible amplitude, ne représente pas de danger pour l'Homme. En revanche, il peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments construits sur des fondations peu profondes, tels de nombreuses maisons individuelles, notamment la fissuration d'éléments porteurs.

En outre, ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

Les conséquences

Une étude du Commissariat général au développement durable d'octobre 2017 indique que plus de quatre millions de maisons en France métropolitaine sont exposées à ce phénomène de retrait-gonflement des argiles : « Parmi les périls couverts par le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, la sécheresse constitue le second poste d'indemnisation (38 %) après les inondations (56 %). Pour la période 1990-2014, son coût global actualisé en 2014 représente un peu plus de 9 milliards d'euros, soit une sinistralité annuelle moyenne de 370 millions d'euros ».

Dans les Ardennes, les zones d'aléa fort ou moyen ne couvrent qu'une surface restreinte comme le présente la carte ci-contre.

Le phénomène de retrait-gonflement

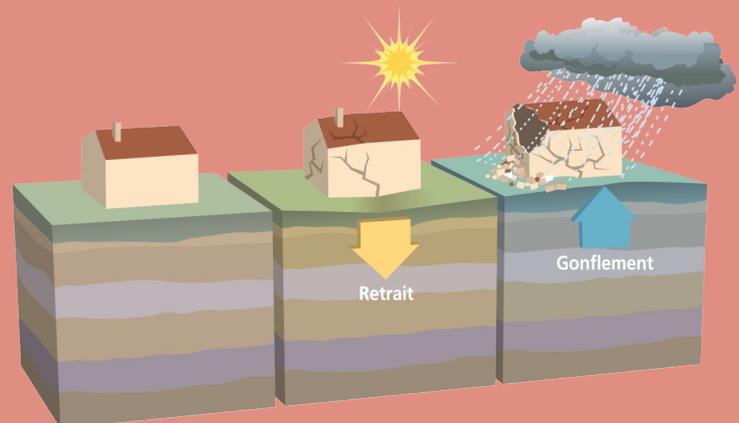


Schéma issu de « Les mouvements de terrain – Dossier d'information », Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2004